

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant l'intérêt local d'organiser le 27 août 2022 l'évènement musical Legend Open Air aux arènes de Pérols ;

Considérant l'organisation de cet évènement par l'association Label Scander;

Considérant que cet évènement se trouvant sur le domaine public de la commune à savoir les arènes municipales de Pérols, il a été convenu de la nécessité de signer une convention portant sur l'autorisation d'occuper ce domaine public.

DECIDE

Article 1 : La commune de Pérols consent à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Label Scander pour l'occupation du domaine public susvisé destiné à accueillir l'évènement musical Legend Open Air.

Article 2 : L'occupation du domaine public est autorisée le 27 août 2022 de 14H00 à 02H00.

Article 3 : La convention est consentie à titre gracieux.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification à l'intéressé et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal et dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Pérols, le 11 août 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



PORTE D'OR
DE LA CAMARGUE

